

Bruno CHAIN (Avocat en 1968 et Avoué au Tribunal jusqu'en 1972) a constitué en 1972 une association d'Avocats avec divers Confrères, devenue ensuite la SCP CHAIN LACGER & Associés.

En 2007, Bruno CHAIN a créé le Cabinet CHAIN Association d'Avocats.

Bruno CHAIN a été membre du Conseil de l'Ordre (1985 à 1987), Président de DROIT ET PROCEDURE (1993 à 1995) et membre du CNB (1996 à 1999).

Bruno CHAIN, spécialisé en droit économique et en voies d'exécution développe également sa compétence en droit de la responsabilité professionnelle, en droit immobilier et successoral, en arbitrage, en droit associatif et en droit sportif, principalement pour tout ce qui touche le cheval et les paris hippiques ; il est secrétaire général de l'INSTITUT DE DROIT EQUIN depuis sa création en 1994.

Bruno CHAIN est intervenu à de nombreuses reprises dans des colloques sur la saisie-attribution, le titre exécutoire européen, en matière bancaire et en matière financière, et est l'auteur de multiples articles en droit équin (vente et achat, sponsoring, responsabilité accident, règlement).